

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N° CA2024-06-CCAS

Convocation du 25 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Compte de gestion 2023 - CCAS

L'an deux mil vingt-quatre et le huit du mois d'avril le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, Adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents : M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme DOUHARD, Mme METERY, Mme CHAVOT, M. BARREAU

Étaient excusés : M. LAGRANGE, Mme SEVIN, M. DEVAUX

Secrétaire de séance : Mme METERY

Rapport présenté par : M. FOURRIER

Le rapporteur expose que le compte de gestion est établi par le Comptable du Service de Gestion Comptable de la CUCM, les résultats doivent être conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2023.

Les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 52 277.54 €
- Recettes : 52 344.01 €

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2023 : 66.47 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le Comptable dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'adjoint chargé des Affaires sociales

Vice-Président du CCAS



Thomas FOURRIER



La secrétaire de séance,

Christiane METERY

Transmis à la Sous-Préfecture le 19 Avril 2024

Publié sur le site internet de la commune le 22 Avril 2024

